

**QUESTIONS ET RÉPONSES – Q1 à Q12**

Solution logicielle de gestion des services de la TI pour le ministère des Finances Canada

*DDP FIN-993302-2016-08-17*

---

**Q1**

Quelle est la différence, s'il y a lieu, entre cette demande de proposition (DDP) (FIN-993302-2016-08-17) et la DDP publiée en juillet 2016 (FIN-993302-2016-07-06)?

**R1**

La DDP publiée en juillet a été terminée au moyen de l'outil d'approvisionnement des services professionnels de la TI de Services publics et Approvisionnement Canada, Services professionnels en informatique centrés sur les solutions, et on n'a reçu aucune soumission. Cette DDP est une nouvelle invitation à soumissionner pour le même besoin dans le cadre d'un processus ouvert d'invitation à soumissionner.

**Q2**

Le principe 2 du Plan stratégique de la technologie de l'information du gouvernement du Canada 2016-2020 (<http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/oversight-surveillance/itpm-itgp/it-ti/gcitsp-tigcps-fra.asp>) est « penser organisation d'abord ». Dans ce contexte, le ministère des Finances a-t-il travaillé avec d'autres organismes sur le plan à long terme pour les outils de la gestion des services de technologie de l'information (GSTI)?

- a. Dans la négative, le ministère des Finances prévoit-il travailler avec d'autres ministères du gouvernement du Canada (GC) sur un plan à long terme ou un outil partagé?

**R2**

Principe 2 : Penser « organisation » d'abord

Lorsqu'il existe une solution organisationnelle afin de répondre à un besoin opérationnel commun, les ministères et les organismes devraient cesser d'investir dans d'anciennes versions ministérielles et concentrer leurs efforts, leurs ressources et leurs fonds sur la nécessité d'être prêts à adopter la solution organisationnelle et sur l'accélération de son exécution.

- a. Le ministère des Finances travaille en étroite collaboration avec Services partagés Canada (SPC). SPC n'est pas prêt à fournir une solution de la GSTI à ses clients. L'outil réel de la GSTI des Finances ne sera plus soutenu à compter du 31 décembre 2017. Pour le moment, le ministère des Finances a besoin d'un outil de la GSTI pour gérer les services de bout en bout, ce qui comprend également des services de partenaires fournis par Services partagés Canada.

**Q3**

- a. Le principe 3 du Plan stratégique de la technologie de l'information du gouvernement du Canada 2016-2020 ([www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/oversight-surveillance/itpm-itgp/it-ti/gcitsp-tigcps-fra.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/oversight-surveillance/itpm-itgp/it-ti/gcitsp-tigcps-fra.asp)) est « Utiliser les services d'informatique en nuage ». Dans ce contexte, le ministère des Finances prendra-t-il en considération de nouveau l'O3, ce qui exige que la solution soit installée sur les lieux?
- b. A-t-on considéré l'utilisation d'une solution en nuage pour l'outil de la GSTI demandé? Dans l'affirmative, quelle est la raison de son rejet? Dans la négative, pourquoi pas? »

**R3**

- a. Principe 3 : Utiliser les services d'informatique en nuage.

Les ministères et organismes devraient examiner la possibilité d'utiliser les services d'informatique en nuage logiciel comme service (SaaS) avant d'élaborer des solutions à l'interne. On devra obtenir des services

d'informatique en nuage par l'intermédiaire de SPC, qui agira comme le courtier en services en nuage du gouvernement du Canada.

Oui, la solution doit être installée sur les lieux.

b. Oui, la solution en nuage a été prise en considération et non retenue pour les raisons suivantes :

- C'est la priorité ministérielle de remplacer rapidement des logiciels désuets du Bureau d'aide.
- L'infrastructure interne est déjà en place pour une mise en œuvre sur les lieux.
- État de préparation de SPC à mesure que le courtier des services en nuage du GC évolue.
- Il y a des préoccupations liées à la sécurité de la TI en ce qui a trait à la résidence des données au Canada et à la souveraineté, la latence et la performance des données ainsi que le transfert des données pour une solution fondée sur SaaS.
- Une complexité accrue de l'intégrité de l'application pour une solution fondée sur SaaS (partenaire pour l'infrastructure et le réseau).
- Seulement quelques sous-ensembles de processus de la Bibliothèque de données sur l'infrastructure des technologies de l'information (BITI) sont requis par le ministère des Finances. Aucune exigence pour l'ensemble entier des processus de la BITI.

#### **Q4**

Est-ce une exigence obligatoire d'appuyer les versions 7 et 8 de la SIP ou peut-on utiliser d'autres produits intergiciels?

#### **R4**

Consultez la question 11 concernant la modification de l'exigence obligatoire d'O3.

#### **Q5**

Quel est le volume de biens, d'employés et d'autres données qui doit être transféré (téléchargé vers l'amont) au nouveau système?

#### **R5**

Migration : on prévoit qu'aucune donnée de BMC ne sera téléchargée vers l'amont, cependant une intégration est requise.

Biens : 10 000 unités

Utilisateurs : environ 1 000 (y compris des techniciens du Bureau d'aide, un technicien du niveau 2 et des clients du Bureau d'aide)

Applications : environ 200 applications

#### **Q6**

Quels autres systèmes devront être intégrés au nouveau système?

#### **R6**

Consultez l'O6 pour l'active directory (AD) et l'O7 pour le courriel et SCCM facultatif.

#### **Q7**

Qu'est-ce que le concept des opérations (CONOPS) et que doit-on inclure dans ce document?

#### **R7**

Concept des opérations (CONOPS);

Un concept des opérations (CONOPS) est un document qui décrit l'objectif d'un système proposé, l'environnement dans lequel il sera exploité et la façon dont il sera utilisé (modes d'opération), les rôles et les responsabilités des utilisateurs, les ressources requises pour sa mise en œuvre et d'autres renseignements dont les intervenants de projet auront besoin (au besoin) pour financer le système proposé. Il est utilisé pour communiquer les caractéristiques quantitatives et qualitatives de système à tous les intervenants.

Un CONOPS devrait être lié à une narration du processus à suivre pour la mise en œuvre d'un système. Il devrait définir les rôles des intervenants qui jouent un rôle au cours du processus. Idéalement, il offre une méthodologie

claire pour réaliser les buts et les objectifs pour le système, sans avoir l'intention d'être un plan de mise en œuvre ou de transition.

**Q8**

Le document en format PDF qui a été fourni ne peut pas être modifié. Pouvez-vous fournir un autre document dans lequel on peut modifier les tableaux et les formulaires?

**R8**

Le ministère fournira une version en Microsoft Word dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG).

**Q9**

9.0 Lieu de travail. Tous les travaux seront effectués aux bureaux du ministère des Finances Canada situés au 90, rue Elgin, Ottawa, Ontario K1A 0G5.

Notre question est durant les projets, nous tenons habituellement des réunions sur place avec des clients qui effectuent quelques travaux sur place et entre les réunions sur place, nous travaillions à notre bureau à l'aide de l'accès à distance au site du client, au besoin. Est-ce un arrangement pratique acceptable?

**R9**

Tous les travaux seront effectués aux bureaux du ministère des Finances Canada situés au 90, rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0G5.

Non, l'accès à distance n'est pas permis.

**Q10**

L'État peut-il fournir des éclaircissements sur l'exigence O3? En particulier, pour la solution, faut-il d'utiliser uniquement le logiciel décrit dans l'exigence ou plutôt la solution doit-elle être *compatible* avec le logiciel mentionné dans l'O3? Si la réponse est la dernière option mentionnée, afin de fournir de meilleurs éclaircissements, il est important que l'État prenne en considération la reformulation de cette exigence pour qu'elle ait la formulation suivante : « Le logiciel doit être entièrement fonctionnel dans un environnement Microsoft Windows avec tous les composants installés sur les lieux avec aucun coût de licence et l'intergiciel doit fonctionner avec : Windows 7, MS Office 2010, ICP Entrust accès à distance, Adobe Reader XI, Entrust 9.3, MS SCCM, MS Active Directory, Serveur de fichier et d'impression Windows, Microsoft SQL Service 2008/2 012, Serveur Windows 2008/2 012, IIS version 7 ou 8 »

**R10**

L'O3 sera reformulée de la manière suivante :

Le logiciel doit être entièrement fonctionnel dans un environnement Microsoft Windows, avec tous les composants installés sur les lieux, sans intergiciel additionnel ou services d'infrastructure avec lesquels travailler : Windows 7, MS Office 2010, accès à distance, ICP d'Entrust, Adobe Reader XI, Entrust 9.3, MS SCCM, MS Active Directory, serveur de fichier et d'impression Windows, Microsoft SQL Server 2008/2 012, Windows Server 2008/2 012, IIS version 7 ou 8 (ou la version 8 ou supérieure de Apache Tomcat).

**Q11**

Actuellement, notre compagnie ne détient aucun certificat d'autorisation de sécurité. Pouvons-nous demander au ministère des Finances Canada de nous parrainer en vue de l'obtention de notre autorisation de sécurité?

**R11**

Le ministère des Finances Canada serait disposé à parrainer les fournisseurs potentiels. Toutefois, les autorisations de sécurité requises doivent avoir été obtenues avant la clôture des soumissions, conformément au point 6.1 de la DP.

**Q12**

Au point 5, Renseignements additionnels, la précision suivante est apportée :

[x] Il y a actuellement un ou plusieurs entrepreneurs qui fournissent des services décrits dans cette DP. Pouvez-vous nous indiquer l'entrepreneur qui fournit actuellement les services?

**R12**

Il y a actuellement un entrepreneur qui fournit les services décrits dans la DP : RJR Innovations Inc.